Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215602194-20251127-2025_11003-DE

ST. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 27/11/2025

Date de la convocation
22/11/2025

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
En exercice : 9
Votants : 10

Réf : 2025-11-003

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt cinq et le vingt sept Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, M. KERAUDY Baudouin, Mme RIO Sabrina, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck.
Absents : M. EMERAUD Laurent, M. RENAUD Ludovic.
Excusés : Mme MAUDET Vanessa a donné procuration à M. THOMAS David, Mme GUYOT Lydia, M. LE BIGAUD Pascal.

Mme DANGEL Virginie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Dénomination de de voie et numérotage du Lotissement des bois

VU :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- les besoins de dénomination des voies du lotissement des bois afin d'assurer leur identification et la bonne organisation des services publics (livraisons, secours, raccordements, adresses…) ;

CONSIDÉRANT :

- que la commune doit procéder à la dénomination des nouvelles voies créées dans le cadre du lotissement susvisé ;
- que le nom "Rue de l'Hermine" a été proposé afin de s'inscrire dans une thématique cohérente
- que ce nom ne prête pas à confusion avec d'autres voies existantes sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215602194-20251127-2025_11003-DE

1. De dénommer la nouvelle voie du lotissement des bois : "Rue de l'Hermine".
2. D'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en place de cette dénomination, notamment :
   - mise à jour de la base d'adresses,
   - information des services de secours, de La Poste, des opérateurs de réseau
   - pose de la signalisation correspondante.

3. La numérotation des habitations et parcelles situées le long de cette voie sera établie conformément au plan annexé à la présente délibération. Le Maire est habilité à procéder à toute adaptation mineure nécessaire afin de garantir une numérotation cohérente et fonctionnelle.

4. Le présent acte sera transmis au représentant de l'Etat et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE St-GUYOMARD
56 (Morbihan)